



Syndicat Mixte
Rivière Drôme
& ses affluents

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 18
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 18
Date de convocation : 4/12/2024

**DELIBERATION N°02
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024**

INTERET COMMUN

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Die, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Conseil Départemental : Mme. Martine CHARMET et MM. David BOUVIER et Daniel GILLES

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme. Dominique MARCON, MM. Jean-Louis BAUDOUIN (suppléant), Jean-Philippe ROCHE et Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : MM. Pascal BAUDIN, Alain BONNARD (suppléant), André GIRARD, Gérard PERDRIX et Daniel ROLLAND

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Robert ARNAUD, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Francis FAYARD, Jean-Marc PEYRET

Autres présents :

SMRD : Mmes Nelcy CHIROL, Anne GANGLOFF, Caroline JEANJEAN, Claire PETITJEAN et MM. David ARNAUD

CCVD : Mme Sara FREY

Etaient excusés :

Conseil Départemental : Mmes Françoise CHAZAL (suppléante), Nathalie ZAMMIT (suppléante), MM. Jacques LAEGAILLERIE et Éric PHELIPPEAU

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Agnès FOUILLEUX, MM. Christophe LEMERCIER, Gille MAGNON, Franck MONGE et Jean-Pierre POINT

Communauté de communes du Diois : Mmes Anne-Line GUIRONNET, Catherine PELLINI (suppléante) et Dominique VINAY.

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT, MM Claude AURIAS, Gilbert CHAREYRON, David GARAYT, Jean SERRET, Cyrille VALLON, Gérard GAGNIER (suppléant).

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Les propositions de modifications budgétaires s'inscrivent dans les réaffectations nécessaires aux décisions prises ou validations obtenues depuis le vote du budget.

Le Président propose aux membres présents de modifier le budget 2024, comme indiqué en page suivante :

04.12.2024
18h18

Objet	Dépenses		Recettes	
	Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
Terrain Vercheny	2031 (041)	+ 62 471.03€	2313 (041)	+ 62 471.03€
Moulin Reynaud	2318 (041)	+ 27 207.78€	2031 (041)	+ 27 207.78€
Freydières	2315 (041)	+ 324.00€	2031 (041)	+ 324.00€
	2181 (041)	+ 13 043.80€	2033 (041)	+ 13 043.80€
	2031 (041)	+ 6 912.00€	238 (041)	+ 6 912.00€
Décharges	2318 (041)	+ 27 532.50€	2031 (041)	+ 27 532.50€
Système d'endiguement Livron/Loriol	4581131 (45)	- 39 078.50€	4582131 (45)	- 39 078.50€
	45816 (45)	+ 39 078.50€	45826 (45)	+ 39 078.50€
Atterrissements	2318 (041)	+ 39 408.02€	2315 (041)	+ 39 408.02€
	2181 (041)	+ 2 442.20€	2031 (041)	+ 2 442.20€
PPE/Renouée depuis 2021	2318 (041)	+242 883.44€	2315 (041)	+242 883.44€
Châtillon en Diois	2318 (041)	+ 21 900.00€	2315 (041)	+ 21 900.00€
Étude de danger Livron/Loriol	2031 (041)	+ 29 903.16	2315 (041)	+ 29 903.16
Intégrations	2181 (041)	+ 3 418 923.72€	2315 (041)	+ 3 418 923.72€
Amortissements	6811 (042)	+ 14 137.00€	28031 (040)	+ 14 137.00€
	023	- 14 137.00€	021	- 14 137.00€
TOTAL		+ 3 892 951.65		+ 3 892 951.65

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- VALIDE cette décision modificative n°1 ;
- CHARGE le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

Le Président du SMRD
Gérard CROZIER

SYNDICAT MIXTE DE LA
RIVIÈRE DRÔME ET
SES AFFLUENTS